Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_241-DE

DC_2026_241

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_241-DE

DC_2026_241

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Modification de la composition de certaines commissions thématiques communautaires : Transition Écologique - Santé et Solidarité - Habitat - Finances et Ressources Humaines - Travaux, bâtiments et Énergie

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1 et L2121-22 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2026_115 du conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative à la détermination des commission thématiques ;
Vu la délibération n°2026_173 du conseil d'agglomération du 21 mai 2026 portant détermination des commissions thématiques communautaires – Modification n°1 ;
Vu la délibération n°2026_115 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 relative à la composition des commissions thématiques communautaires ;

Considérant que le conseil d'agglomération peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que sont formées les commissions suivantes :

- Commission « Développement économique, emploi, formation, enseignement supérieur et agriculture »
- Commission « Transition écologique »
- Commission « Santé et solidarités »
- Commission « Mobilités »
- Commission « Habitat »
- Commission « Finances et ressources humaines»
- Commission « Sports »
- Commission « Jeunesse, Convention territoriale globale (CTG) et Centre local d'information et de coordination (CLIC) »
- Commission « Culture, tourisme, patrimoine et communication »
- Commission « Systèmes d'information »
- Commission « Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) »
- Commission « Travaux, bâtiments et énergie »
- Commission « Eau, assainissement et GEMAPI »

Considérant que la répartition des membres, dans chaque commission, est la suivante :
- 1 élu maximum pour les communes dont la population est inférieure à 3 000 habitants
- 2 élus maximum pour les communes dont la population comprend au moins 3 000 habitants
- 3 élus pour Vitré dont un pour la minorité ;

Considérant que la composition des commissions a été arrêtée lors du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 ;

Considérant la modification de la composition des commissions permettant au vice-président ou conseiller communautaire titulaire d'une délégation de fonctions, désignés vice-président d'une commission, de ne pas entrer dans le nombre des représentants fixé pour chaque commune ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_241-DE

DC_2026_241

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant les démissions suivantes :
Madame Magali BRETON (La Chapelle Erbrée), démissionnaire de la commission Habitat en date du 17 juin 2026.
Monsieur Ludovic LE SQUER de la commission travaux bâtiment et énergie en date du 19 juin 2026 ;

Considérant les candidatures suivantes ;

Commissions	Candidats
Transition écologique	- Julien BETIN (Torcé) - Grégoire FOUCHER (Champeaux) - Axelle LE DUIGOU (Louvigné de Bais) - Pauline GASTINEL (Saint Jean sur Vilaine)
Santé et solidarités	- Marie-Odile DAYOT (Louvigné de Bais) - Anne-Claude PANAGET (Saint Jean sur Vilaine)
Habitat	- Stéphanie SAVATTE (Etrelles) - Fabienne BELLOIR (Champeaux) - Joseph JEULAND (Louvigné de Bais) - Richard GOUGEON (Marpiré)
Finances et Ressources humaines	- Marie-Renée SAILLANT (Balazé) - Fabienne BELLOIR (Champeaux) - Alexandra GOUSSET (Louvigné de Bais)
Travaux, bâtiments et énergie	- Jean-Pierre SIMON (Champeaux) - Walter GERARD (La Selle Guerchaise) - Bruno COULOMBET (Louvigné de Bais)

Il vous est proposé de procéder à la désignation des représentants des communes au sein des commissions thématiques communautaires, conformément au tableau ci-dessus.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.